



Fiche d'inscription Saison 2026 / 2027

Seuls les dossiers COMPLETS seront acceptés

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél. e-mail

Nationalité H / F Né(e) le

- ☐ Licence Roller Hockey Sénior COMPETITION 190 €/an
- ☐ Licence Roller Hockey Sénior LOISIRS 170 €/an
- ☐ Licence Roller Hockey Jeunesse (U13 à U20) 160 €/an
- ☐ Licence Ecole de patinage 150 €/an
- ☐ Licence Ecole de Hockey / Baby hockey 150 €/an
- ☐ Licence multi-discipline (hockey, derby) licence la plus chère +20 €/an
- ☐ **Réduction de 10% pour les familles avec plusieurs licences**

règlement par ☐ virement IBAN : FR76 1027 8024 0900 0208 4850 114 (mettre le nom du licencié en référence)

☐ espèces

☐ réduction



n°

Chaque nouveau(elle) joueur(euse) a droit à 2 entraînements d'essais, au 3^e entraînement sans dossier d'inscription complet, il (elle) ne sera pas accepté(e) à la séance.

**Notre club fonctionne grâce à l'implication de chacun lors des compétitions à domicile ;
Pensez à vous inscrire lors de la communication des dates !**

INFO LICENCE

Votre situation en 2025 / 2026

- ☐ licencié(e) Thonon Roller
- ☐ Licencié(e) dans un autre club (n° de licence.....)
- ☐ Pas de licence FFRS

☐ Je souhaite faire de la compétition en 2025 / 2026

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEUR(E)S

Je soussigné(e), Mme, M. autorise mon enfant à la pratique du Roller Hockey au sein des équipes des Cerfs de Thonon pour la saison 2026 / 2027

AUTORISATION DE SURCLASSEMENT POUR LES MINEUR(E)S

Je soussigné(e), Mme, M. autorise le surclassement dans la catégorie supérieure de mon enfant si l'entraîneur le convoque pour la saison 2026 / 2027.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme, M. autorise THONON ROLLERS à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour la communication du club lors de la saison 2026 / 2027.

Fiche d'inscription à rendre complétée et signée, accompagnée du règlement de la cotisation, d'une photo d'identité et d'un certificat médical ou l'attestation QS sport dûment remplie.
Même si le certificat médical est désormais valable 3 ans, THONON ROLLERS vous conseille un suivi médical régulier.

Fait à le Signature :



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION

Pour les majeurs :

Je soussigné(e), NOM :

PRÉNOM :

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du licencié :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e), NOM :

PRÉNOM :

en ma qualité de représentant légal de :
NOM :

PRÉNOM :

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du représentant légal :

REGLEMENT INTERIEUR – Les Cerfs de Thonon

Le joueur ou la joueuse a pour but d'apprendre, de se perfectionner et de prendre du plaisir dans la pratique du Roller Hockey, que ce soit en loisir ou en compétition.

L'inscription à Thonon Rollers – Les Cerfs Roller Hockey s'accompagne des devoirs ci-dessous, qui sont acceptés par le ou la licencié(e) lors de son inscription.

1) Inscription

Le joueur devra être en règle pour son inscription de sa cotisation, d'un certificat médical à jour selon les consignes de la FFRS, d'une photographie d'identité, de la fiche d'inscription et du présent règlement lu et signé dès le début de saison.

Les nouveaux joueurs ont droit à 2 séances d'essais gratuites.

Aucune licence ne pourra être saisie sans ces pièces, donc aucun match ne pourra être joué sans une inscription complète.

Le joueur pourra être refusé à l'entraînement sans licence à jour.

2) Présence

Le joueur doit être présent aux entraînements et aux matchs où il est convoqué, sauf indication à l'inscription de non-participation aux compétitions.

Ses absences devront être **exceptionnelles** et prévenues à l'avance auprès de l'entraîneur et du responsable d'équipe.

Il doit arriver 15 mn avant un entraînement et être prêt à jouer dès le début de l'heure.

Il doit être présent à l'heure communiquée préalablement pour le déplacement des matches avec son équipement complet et le nécessaire de douche.

Dans le cas où le club accueille une journée de matches, il doit être présent à l'heure communiquée préalablement pour aider à l'installation et/ou au démontage de la salle.

Pour les équipes jeunes, il est attendu la présence d'au moins d'un responsable légal pour l'aide au bon fonctionnement de la journée.

Les absences sans excuse valable lors du montage et démontage de terrain pourront entraîner la suspension du joueur pour le ou les matches concernés.

3) Retard

Tout retard devra être notifié auprès de l'entraîneur, en cas de d'absence de justificatif ou en cas de récidive une sanction pourra être prononcée.

Tout retard non prévenu entraînera l'interdiction de participer à l'entraînement.

4) Matériels

Le joueur doit avoir un matériel complet et en bon état.

Il en va de sa propre sécurité et de celle des autres.

Le matériel obligatoire est :

- les rollers : quelque soit le type ou la marque, sans frein et avec toutes les roues.
- les jambières
- la coquille (ou protection pelvienne pour les filles)

- les coudières
- les gants
- le casque : tous les joueurs mineurs ainsi que les féminines doivent avoir une protection faciale intégrale.
- un pantalon : soit spécifique pour le roller hockey, soit un pantalon de sport assez ample pour recouvrir les protections.
- **Pantalon & Maillot de match** : il est strictement interdit d'utiliser du **scotch marron (ruban adhésif)** sur les pantalons de match pour maintenir l'équipement, afin d'éviter les traces et les dégradations sur les tenues du club.
- une crosse : la palette ne doit pas pouvoir passer dans une grille de casque.

Un joueur avec un équipement incomplet, si le club n'est pas en mesure de le compléter temporairement, ne pourra participer à un entraînement ou à un match.

Tout oubli entraînera une sanction.

5) Comportement

Le joueur doit respecter l'entraîneur, l'écouter et appliquer ses consignes.

Il respecte les autres joueurs, parents, spectateurs, que ce soit en match ou en entraînement.

Les arbitres sont des acteurs essentiels à la bonne tenue des matchs, le respect envers eux est obligatoire et leurs décisions ne doivent pas être discutées. Seul le capitaine et son ou ses assistant(s) peuvent échanger avec l'arbitre.

Serrer la main de son ou ses entraîneur(s), bonjour et au revoir sont un minimum.

Il s'applique à donner le meilleur de lui même pour l'équipe.

Le roller hockey est un sport d'engagement.

Mais **toute forme de violence sera lourdement sanctionnée.**

6) Tenues

Selon sa catégorie, le club fournira les tenues nécessaires pour la bonne pratique de la compétition (maillots et/ou pantalons). La tenue doit être propre à chaque match, selon les consignes d'organisation de chaque référent.

Lorsqu'une tenue d'échauffement est prévue pour l'équipe, celle-ci est obligatoire à chaque match, que se soit à domicile ou à l'extérieur.

Tout oubli sera sanctionné, et tout abus pourra entraîner la suspension du joueur pour le match concerné.

7) Locaux

Les entraînements et les matches à domicile auront lieu, sauf cas exceptionnel, au Gymnase du collège Jean Jacques Rousseau ou à la Maison des Sports.

Les lieux d'entraînements et de matches nous sont gracieusement prêtés.

Il est formellement interdit de dégrader de quelque manière les sols, les murs et le matériel, que se soit sur le terrain, dans les vestiaires ou tout autre élément intérieur ou extérieur à la salle.

Les déchets dans les vestiaires doivent être obligatoirement jetés à la poubelle.

Toute dégradation sera sanctionnée.

8) Sanctions

Les types de sanctions varient selon la gravité de la faute.

Elles peuvent être appliquées par l'entraîneur, le ou la responsable d'équipe, un(e) responsable du club. (Exercices physiques, exclusions des exercices, exclusion de l'entraînement, exclusion temporaire de l'équipe)

Les exclusions temporaires peuvent être actées par le CA.

Les exclusions définitives sont obligatoirement votées par le CA

Les dégradations matérielles pourront entraîner une sanction financière, sans que celles-ci dépassent la valeur du bien endommagé.

Tout abus (retards et/ou, oublis à répétitions, dégradations, mauvais comportements, violence) entraînera l'exclusion définitive du joueur sans remboursement possible de la cotisation.

9) Vie du club

Le club finance ses activités entre autres par des manifestations.

La participation de tous ses licenciés (ou un représentant légal pour les mineurs) au cours de la saison est nécessaire au bon déroulement de ces événements.

Il pourra être demandé aux licenciés une inscription à un planning annuel pour la bonne répartition des efforts de tous.

Toute absence et/ou refus sera sanctionné.

10) Déplacements

Le club met à disposition 2 minibus pour les déplacements en compétition, selon la disponibilité des véhicules et par ordre de priorité :

- La catégorie
- La distance
- L'importance de la compétition

Une participation sera demandée pour chaque déplacement, et sera récupérée par le responsable d'équipe. Le coach et le conducteur en sont exempt.

Le véhicule doit être rendu propre et avec le plein de carburant.

Tout manquement sera sanctionné par le retrait de la disponibilité des minibus du club pour l'équipe concernée lors d'un ou plusieurs déplacements

Le remboursement des frais se fait dans la semaine suivant le déplacement, sous justificatif et selon accord préalable par un responsable du club.

J'ai lu le règlement intérieur et j'accepte ses conditions.

Date et signature (signature des parents si le joueur est mineur)